

➤ Déroulement de la journée et satisfaction des participants

La Conférence de la protection de l'enfance du 6 juin 2008 s'est déroulée ainsi :

> **matin** : interventions institutionnelles, présentation des chiffres-clés de l'activité de la protection de l'enfance dans le Rhône en 2007 et zoom sur quelques travaux issus de la loi du 5 mars réformant la protection de l'enfance et/ou s'inscrivant dans le Schéma départemental de la protection de l'enfance 2006-2010.

> **après-midi** : table-ronde centrée sur « l'autorité et la gestion de sa défaillance » avec un exposé introductif de 45 mn d'un expert extérieur au Rhône, Jean-Marc Ghitti, professeur agrégé de philosophie, suivi de 9 interventions plus courtes de partenaires impliqués dans la protection de l'enfance dans le Rhône

Parmi les 510 personnes initialement inscrites, 470 furent finalement présentes à cette manifestation. Elles provenaient à :

- > 61 % du Conseil général du Rhône,
- > 20 % du secteur associatif habilité du Rhône
- > 13 % des partenaires institutionnels du Rhône (PJJ, hôpitaux, Education Nationale ainsi que magistrature, CAF, DDASS, police, gendarmerie, villes, Maison des adolescents,...),
- > 3,5 % des associations en lien avec la protection de l'enfance (l'enfant bleu, le secours populaire,...)
- > 2,5 % d'autres structures ou institutions (organismes de formation, organismes de recherche,...)

En termes de métiers représentés, il faut noter la forte présence des équipes médico-sociales de terrain (50 %) et des encadrants (42 %,

soit des présidents d'association, des directeurs d'établissements ou d'unités territoriales, des responsables enfance, social ou santé en MDR, des cadres administratifs,...). Les autres participants se situent le plus souvent dans une fonction de soutien (assistants, conseillers techniques, chargés de mission ou d'études,...).

Plus d'un tiers des participants ont accepté de donner leur avis sur cette journée en remplissant un questionnaire de satisfaction.

9 répondants sur 10 ont exprimé leur satisfaction globale vis-à-vis de cette journée, mettant en avant la qualité du programme (75 % des répondants), les présentations orales (50 %) ou encore les possibilités d'échanges entre participants lors de la pause déjeuner (40 %).

Quelques nuances cependant : pas assez de temps de discussion avec la salle (12 %), manque de débat lors de la table-ronde et matinée jugée parfois un peu trop dense.

De façon plus détaillée, la présentation du bilan statistique recueille 64,7 % d'opinions favorables (intervention jugée « plutôt intéressante » à « intéressante »), la mise en œuvre de la loi et du Schéma, 81,7 %, et la table-ronde, 85 %.

➤ L'état d'avancement des fiches-action du Schéma départemental de la protection de l'enfance 2006-2010

Le Schéma départemental de la protection de l'enfance est composé de trois axes et de 40 fiches-action dont une trentaine est en cours de réalisation :

- > Axe 1 – Renforcer l'efficacité du Schéma : 8 fiches-action engagées sur 10 prévues
- > Axe 2 – Mieux prévenir : 16 fiches-action engagées sur 21
- > Axe 3 – Mettre en cohérence la place de la famille et l'intérêt de l'enfant : 6 fiches-action engagées sur 9

La Conférence 2008 a mis en avant les travaux ayant nécessité, en 2007 et début 2008, de nombreux échanges sous forme de groupes de travail inter-institutionnels :

> **s'agissant des modalités d'application de la loi du 5 mars réformant la protection de l'enfance**

- les informations préoccupantes, thème qui rejoignait également les fiches-action n°20 et 21 du Schéma départemental de la protection de l'enfance
- les mesures d'accompagnement budgétaire

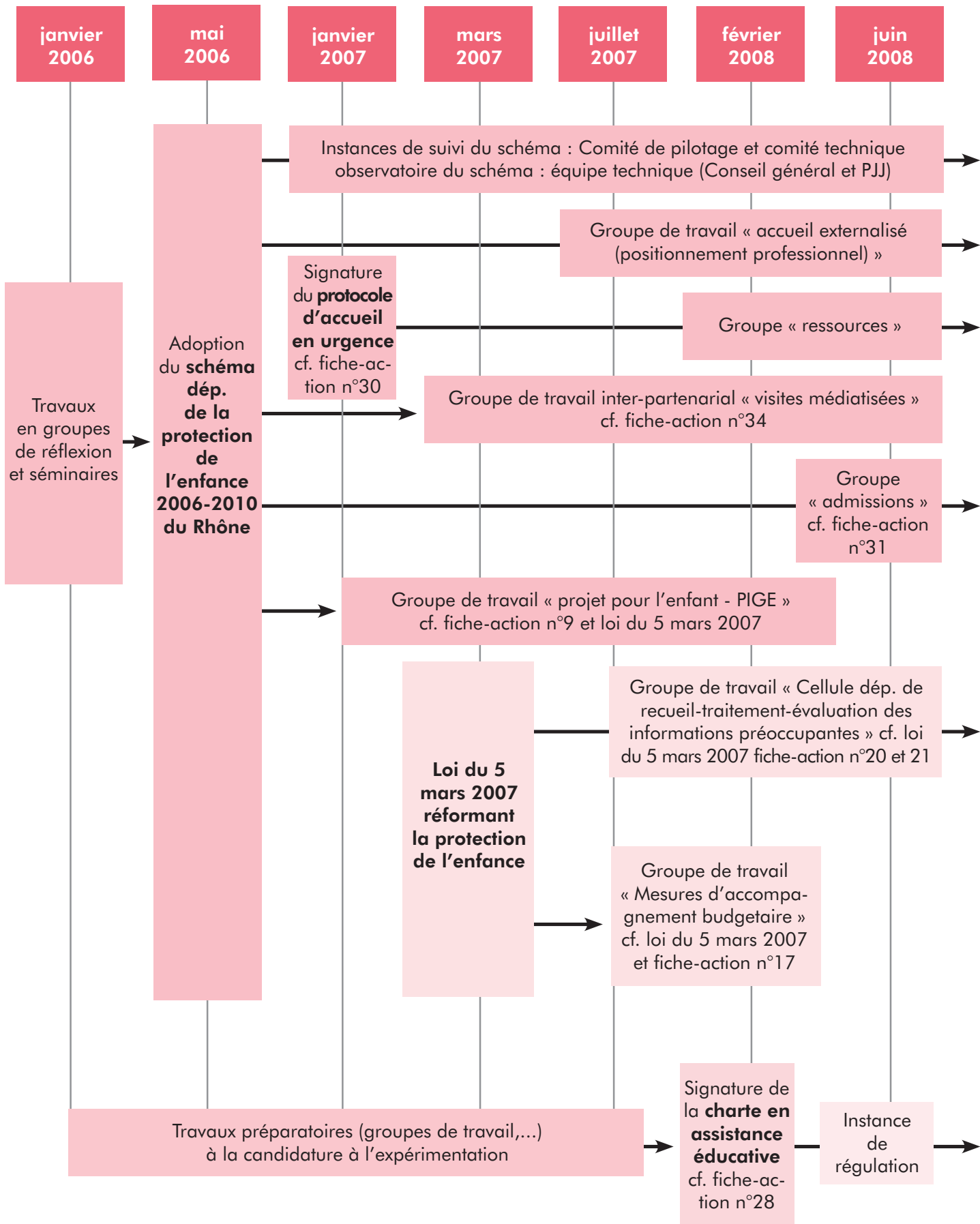
> **s'agissant des fiches-action du Schéma départemental de la protection de l'enfance**

- le projet pour l'enfant – PIGE Projet individualisé global de l'enfant, fiche-action n°9, également prévu par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- les visites médiatisées, fiche-action n°34
- le suivi médical des enfants confiés, fiche-action n°38

Pour lire le point d'étape complet des fiches-action du Schéma, dans l'espace de téléchargement du Schéma :
Schema 2006-2010

Pour connaître les outils relatifs aux informations préoccupantes :
Des informations préoccupantes au signalement.

Instances et Groupes de travail inter-institutionnels mis en œuvre dans le cadre du Schéma 2006-2010 et de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance



Activité de la protection de l'enfance dans le Rhône : chiffres-clés 2007

Voici quelques chiffres-clés qui synthétisent l'activité 2007 en matière de protection de l'enfance dans le Rhône :

Activité en protection administrative et judiciaire civile en 2007

> 10 604 mineurs connus de la Protection de l'enfance :

- un tiers de décisions administratives et deux-tiers de décisions judiciaires

- 65 % en AEA – AEMO et 35 % en placement dont 59,8 % (soit 2550 mineurs) dans des établissements

- depuis 2000, augmentation de 14,3 % du nombre de mineurs connus (soit + 1300 mineurs) et diminution de 23 % (soit – 400 mineurs) du placement direct par les juges des enfants

- au temps « t » : 1 380 mineurs accueillis en établissement et 1049 en famille d'accueil

> 1 487 mesures d'investigation

> 1 052 jeunes majeurs pris en charge par l'ASE et la PJJ

Activité au pénal en 2007

> 1 590 mesures d'investigation

> 3 026 mesures en milieu ouvert

> 258 mesures de placement

Budgets en 2007

> Aide sociale à l'enfance du Département (hors masse salariale des Maisons du Rhône et services centraux) : 143,5 M€

> Protection Judiciaire de la Jeunesse : 20,4 M€

Signalements judiciaires émanant du Conseil général en 2007

> 702 signalements judiciaires dont 17 signalements sans suite parquet

> soit 1 192 enfants concernés

Pour en savoir plus :

L'action du département

Table-ronde sur l'autorité et la gestion de sa défaillance

Voici, ci-après, un résumé de l'intervention de Mr Jean-Marc Ghitti, professeur agrégé de philosophie qui a ouvert la table-ronde consacrée à « l'autorité et à la gestion de la défaillance ».

Pour mémoire, 9 autres interventions ont suivi cet exposé :

> Marc Ferrero (responsable de la MECS Les Angelières) : comment l'autorité vient aux enfants

> Mohamed Tatou (pédopsychiatre, Le Vinatier) : l'autorité et le soin en psychiatrie

> Mireille Merle (Conseillère technique, Inspection d'Académie du Rhône) : l'enfant, entre l'autorité des parents et l'autorité de l'école

> Caroline Lopez (directeur du service protection de l'enfance) : la question de l'autorité dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance

> Françoise Neymarc (vice-présidente du tribunal pour enfants de Lyon) : l'autorité vue par le juge des enfants

> Christian Lemoine (directeur adjoint de la direction départementale de la PJJ) : comment l'autorité se met en œuvre dans un établissement de la PJJ

> Jacques Vinais (directeur du CEPAJ) : comment l'autorité se met en œuvre dans l'acte éducatif dans un établissement d'accueil

> Catherine Farinelli (conseiller à la cour d'appel) et Philippe Renzi (substitut du procureur) : du juge du fond au juge de l'appel, l'arbitrage au service de l'autorité

Retrouvez début octobre 2008 l'intégralité des interventions dans les actes de la conférence :

L'action du département

Résumé de l'intervention de Jean-Marc Ghitti, professeur agrégé de philosophie

L'autorité peut se décrire en sa dimension psychologique en termes d'influence, de charisme ou d'intériorisation de la loi du père. Mais elle n'existe pleinement que si elle est instituée par un système juridico-politique, même si, à l'intérieur des institutions, il peut y avoir une certaine place encore pour une conception charismatique de l'autorité.

Dans son apparition chez les Romains, l'auctoritas se distingue clairement de la potestas, du pouvoir. Elle repose sur la référence à une tradition qui nous relie à la sacralité des origines. Ce qui s'invente alors, c'est la conception traditionnaliste et conservatrice de l'autorité : l'autorité des anciens.

L'autorité parentale appartient à cette forme-là d'autorité. Issue de l'ancienne puissance domestique, l'autorité parentale est une autorité sans pouvoir, et même soumise au contrôle de la puissance publique. La comprendre ainsi, par une interprétation de l'évolution juridique des deux derniers siècles, c'est mettre en évidence la destitution historique de la famille comme institution à part entière.

Cependant, lorsque l'autorité est trop séparée du pouvoir, il en résulte une fragilité de l'autorité, qui devient impuissante, et du pouvoir, qui manque de légitimité. C'est pourquoi l'essor de l'État moderne va consister à réunir autorité et pouvoir autour du concept de souveraineté. La souveraineté est dévolue soit à Dieu soit au Peuple, et se fonde sur des

fiction idéologiques qui permettent justement de conjindre autorité et pouvoir et de conférer de la sorte l'autorité nécessaire aux lois et aux institutions. La République partage avec la Monarchie une telle conception de l'autorité.

Si l'on définit la démocratie, selon le modèle de Claude Lefort, comme un régime qui renonce à se construire sur une fiction idéologique, on se demandera ce qu'il en est de l'autorité dans la démocratie. Si l'on en croit certains, à commencer par Platon, la démocratie repose constitutivement sur une défaillance de l'autorité. Et pourtant l'on peut soutenir qu'il existe une autorité spécifiquement démocratique.

D'abord, c'est une conception plurielle de l'autorité, car, dans le pluralisme démocratique, toute autorité n'a pas vocation à être subordonnée au pouvoir institutionnel. Il existe une autorité liée à la compétence, à la possession d'un art, qu'on peut appeler l'autorité du maître, et qui doit pouvoir demeurer indépendante.

Mais c'est en se référant à Bergson qu'on peut aussi construire une conception démocratique de l'autorité comme appel, c'est-à-dire comme relation où il s'agit de faire croître celui sur qui on exerce son autorité.

Cette conception suppose que la relation à des valeurs soit constitutive de la relation d'autorité. En démocratie, l'autorité ne cherche plus son fondement dans une fiction idéologique et politique, mais elle le trouve dans une éthique de la relation à l'autre personne.

Prochain numéro
Décembre 2008